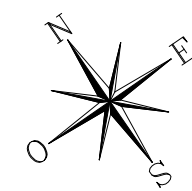


HALL B
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B12 au 1er étage

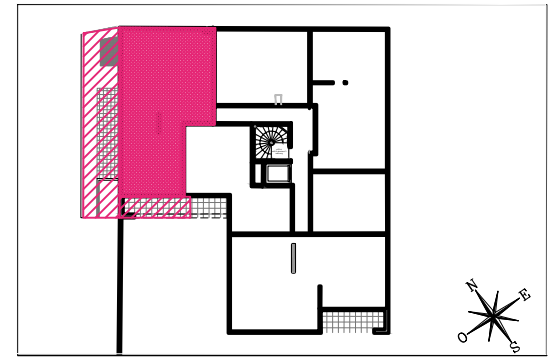
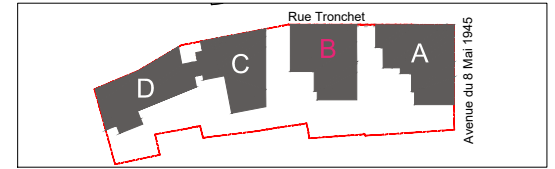
ENTREE	6,70	m²
SEJOUR	24,52	m²
CUISINE	6,05	m²
CHAMBRE 1	11,92	m²
CHAMBRE 2	9,54	m²
CHAMBRE 3	9,37	m²
SALLE D'EAU	2,30	m²
SALLE DE BAINS	5,45	m²
WC	1,28	m²
DEGAGEMENT	4,52	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	81,64	m²
BALCON	9,23	m²
TERRASSE	13,84	m²
JARDIN	27,08	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	131,79	m²

LEGENDE

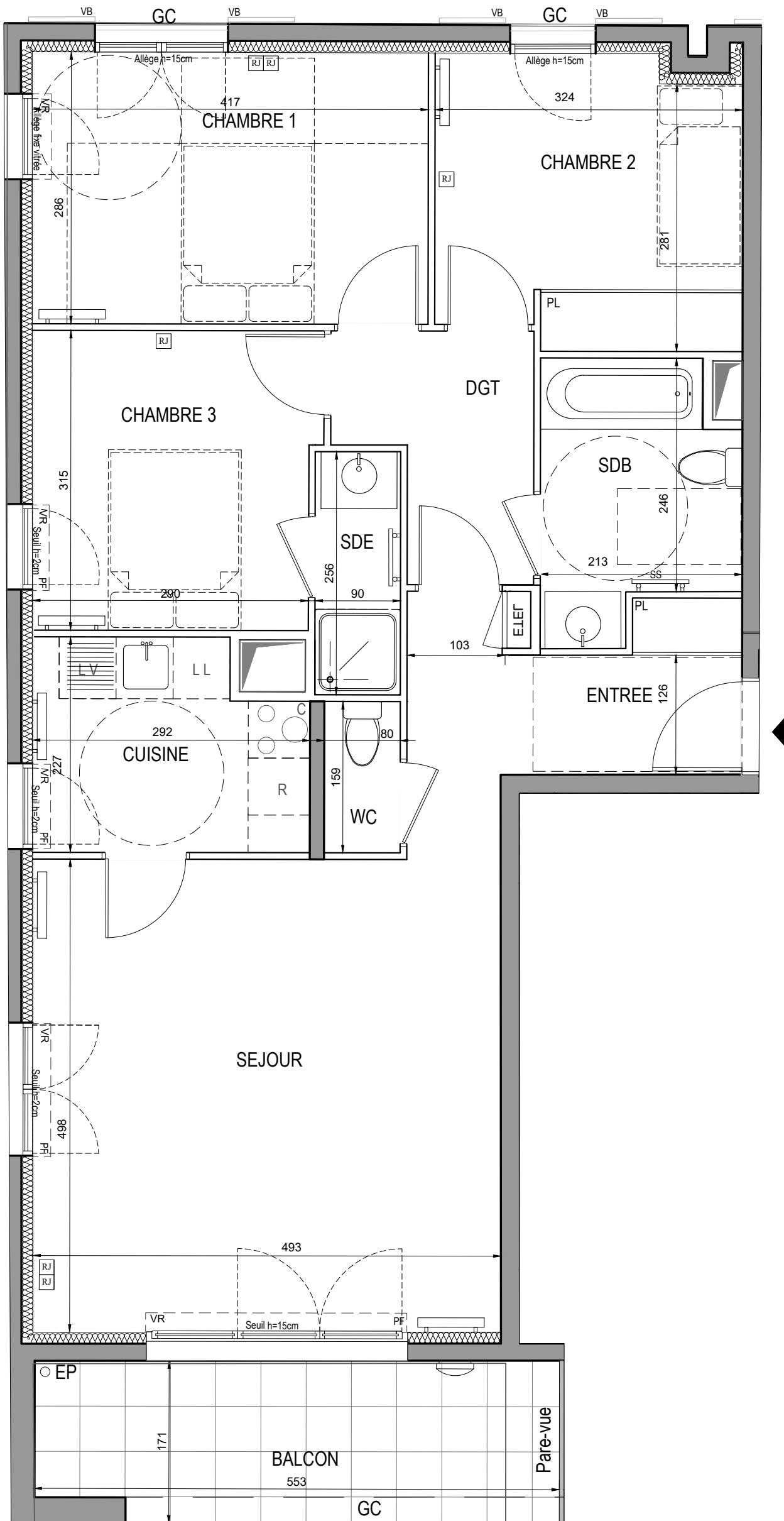
[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ELEL	Esp. techn. elect. du lgt	LC	Linéaire Complémentaire
PL	Placard	C	Cuisson
VB	Volet battant		Retombée de poutre
			Motorisation VR



Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
 Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



HALL B
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B12 au 1er étage



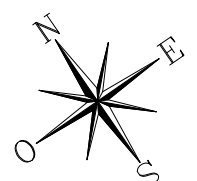
LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ELET	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	- - -	Retombée de poutre
VB	Volet battant		Motorisation VR

Indice E JANVIER 2021

Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTES



Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.
Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.